



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

Séance Publique du
Jeudi 11 février 2016

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LANN ER ROCH – ACQUISITION DES PARCELLES
BV 570, 573, BV 568, BV 566**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Daniel LE LORREC à Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Irène BELLEC

Secrétaire de séance : Michel ROUALO

**Présents : 30
Pouvoirs : 03**

n°10

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LANN ER ROCH – ACQUISITION DES PARCELLES
BV 570, 573, BV 568, BV 566**

Rapporteur : Loïc Tonnerre

La ville va réaliser des travaux d'aménagement pour la traversée de Lann Er Roch. Ces travaux consistent en une réfection de la voirie et de ses abords avec des traversées sécurisées, des places de stationnement, un trottoir au nord et une piste vélo-piétons en site propre au sud. Les arrêts de bus seront également repositionnés. Il s'agit de requalifier le secteur de Lann Er Roch en réalisant des aménagements de qualité visant à mettre en sécurité l'ensemble des usagers de la voie : piétons, deux roues, automobilistes.

Lors des constructions au n°10, 14 et 18 à Lann Er Roch, le conseil départemental gestionnaire de la voie (RD 162) avait délivré des arrêtés d'alignement et imposé l'édification des clôtures en retrait mais le transfert de propriété n'a jamais été réalisé.

Afin de régulariser cette situation et permettre les aménagements envisagés, il a été proposé aux propriétaires de céder gratuitement ces parcelles à la commune. Dans le même temps, il leur était demandé d'autoriser la Ville à réaliser les travaux avant même la signature des actes authentiques.

La propriétaire du n° 10 à Lann Er Roch ont donné leur accord pour la cession gratuite des parcelles BV 573 et 570 d'une contenance totale de 34 m2.

Les propriétaires du n° 14 à Lann Er Roch a donné leur accord pour la cession gratuite de la parcelle BV 568 d'une contenance totale de 66 m2.

Les propriétaires du n° 18 à Lann Er Roch ont donné leur accord pour la cession gratuite de la parcelle BV 566 d'une contenance totale de 66 m2.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 28 janvier 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite des parcelles BV 570 et 573, de la parcelle BV 568, de la parcelle BV 566 ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités afférentes.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Romain LOAS,
Maire



Echelle de 1:1000
Plan en 2D
Date de
17 FEB 2016

BV 566 (66m²)

BV 568 (66m²)

BV 570 (28m²)

BV 573 (6m²)



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Lann Er Roch
Régularisation parcelles
BV 566, 568, 570, 573